

# COMMUNE DE VISSAC-AUTEYRAC

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17/02/2022

Présents : Mesdames BLAUGY Pascale, BONHOMME Yolande, PARRIN-MALFANT Michèle, PERGIER-MERLE Marie-Christine, Messieurs CHABANON Philippe, DUNIS Damien, GERENTON Laurent, M. PAPARIC Thierry, TOURETTE-CHAURAND Samuel.

Procuration : M. COMTE Cédric donne procuration à M. DUNIS Damien

Absent excusé : M. BOURGON Jérôme

Secrétaire de séance : Madame Yolande BONHOMME

Guylaine VIDAL, secrétaire de mairie assistait à la réunion.

### Ordre du jour :

Validation du compte rendu du conseil municipal du 26/11/2021. Vote : Pour à l'unanimité (10 voix)

#### 1- Approbation du compte de gestion 2021

**Le vote du compte gestion intervient, au cours de la séance, avant le vote du compte administratif.**

**Madame le Maire donne la parole à MERLE Marie-Christine et se retire de la salle.**

Le Conseil Municipal **DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Vote : pour à l'unanimité (9 voix)

#### 2- Approbation du Compte administratif 2021

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame MERLE Marie-Christine délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Madame Michèle MALFANT, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépense ou déficit	Recette ou excédent	Dépense ou déficit	Recette ou excédent	Dépense ou déficit	Recette ou excédent
<b>COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL</b>						
Résultats reportés		61 429,12 €	30 843,23 €			30 585,89 €
Opérations de l'exercice	292 583,64€	351 672,01€	154 662,50 €	103 859,00€	447 246,14€	455 531.01 €
<b>TOTAUX</b>						
Résultats de clôture		120 517,49 €	81 646,73 €			38 870.76 €
Restes à réaliser						
<b>TOTAUX CUMULES</b>						
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>120 517,49 €</b>	<b>81 646,73 €</b>			<b>38 870.76 €</b>

Vote : Pour unanimité (9 voix)

### **3- Convention d'adhésion aux missions « Assistance progiciels » et « dématérialisation des procédures »**

L'adhésion aux missions « Assistance progiciels » et « dématérialisation des procédures » proposée par le Centre de gestion de Haute-Loire est acceptée pour la durée de la convention.

Vote : pour à l'unanimité (10 voix)

### **4- Modification des statuts du Syndicat des Eaux d'Auteyrac**

Madame le Maire informe l'assemblée de la modification des statuts du Syndicat des Eaux et d'Assainissement d'Auteyrac adoptée à la séance du 7 décembre 2021 et donne lecture de ceux-ci ; cette modification est en partie due à la restitution de la part de la Communauté de Communes des Rives du Haut-Allier de la compétence SPANC aux communes.

Vote : pour à l'unanimité (10 voix)

### **5- Adhésion au service de mutualisation de la collecte, de la gestion et du contrôle de la RODP (Redevance d'Occupation du Domaine Public) due par les opérateurs de communications électroniques.**

Le Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Loire met en place un service mutualisé de collecte, de gestion et de contrôle de la Redevance d'Occupation du Domaine Public (RODP) due par les opérateurs de communications électroniques. Le montant de cette redevance, revalorisée annuellement, est calculée sur la base du patrimoine implanté en domaine public. Très majoritairement, les communes ne vont pas chercher la recette de RODP due par les opérateurs de communications électroniques.

Cette situation est regrettable car elle entraîne un préjudice financier pour certaines collectivités, qui doivent participer au financement des travaux d'enfouissement électroniques rendus nécessaires dans le cadre de travaux d'enfouissement des autres réseaux secs (réseau électrique basses tension, éclairage public, ...).

Il est précisé que ce service sera entièrement gratuit, et chaque commune se voit ainsi avoir un crédit auprès du Syndicat.

Le conseil Municipal DECIDE d'adhérer au service de mutualisation de la collecte, de la gestion et du contrôle de la RODP.

Vote : pour à l'unanimité (10 voix)

### **6- Avenant N°1 Lot 1 (Empierrement) Réaménagement du hangar communal.**

Madame le Maire explique aux Conseillers qu'il est nécessaire de prévoir des modifications sur le Lot 1 empierrement, car l'entreprise TPL Clément, attributaire de ce lot a utilisé moins de matière que ce qu'elle avait prévu.

La moins-value totale engendrée par cet avenant au Lot 1 (Empierrement) est donc de 626,64 € € HT, ce qui ramène le lot n°1 à 3085,36 € HT.

Vote : pour à l'unanimité (10 voix)

#### **7- Avenant N°1 Lot 4 (Mur ossature bois) Réaménagement du hangar communal.**

Madame le Maire explique aux Conseillers qu'il est nécessaire de prévoir des modifications sur le Lot 4 Mur Ossature Bois.

La SARL PARRIN, attributaire de ce lot a modifié ces travaux avant commencement du chantier, suite à discussion avec la mairie.

La moins-value totale engendrée par cet avenant au Lot 4 (Mur Ossature Bois) est donc de 1953,40 € HT, ce qui ramène le lot n°4 à 14 176,40 € HT.

Vote : pour à l'unanimité (10 voix)

#### **8- Caution bancaire carrière de Briançon.**

Le Crédit Agricole Loire Haute-Loire se propose d'assurer la garantie financière de la carrière de Briançon avec une commission de 0.80 % l'an calculée sur la base de 8 604.00 € pour la période du 10 janvier 2022 au 09 janvier 2023 soit une cotisation annuelle de 68.83 €. Les frais de dossier s'élèvent à 40.00 €.

**DECIDE** de souscrire à l'offre faite par le Crédit Agricole Loire Haute-Loire pour assurer la garantie financière de la carrière de Briançon.

Vote : pour à l'unanimité (10 voix)

#### **Questions diverses :**

Madame le maire lève la séance à 20h30  
Fait à Lachaud-Curmilhac, le 18/02/2022

Madame Yolande BONHOMME,